

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 9 DECEMBRE 2014**

- **début de séance : 19h20**
- **secrétaire : B. FAVARO**
- **present(e) (s) : Ch. DORLODOT, D. DOUYLLIEZ, Cl. DUPONT, B. FAVARO, Ch. BULAT, S. MARELLE, B. ADAM, F. BON**
- **absent(e) (s) excusé(e) (s) : Ph. LOISEAU, S. BLAREAU, D. DUQUENNE (donne procuration à D. DOUYLLIEZ)**

**Approbation du conseil municipal du 21 novembre 2014**

A l'unanimité des membres présents, approbation du conseil municipal du 21 novembre 2014

**Approbation de l'ordre du jour**

- 1) Approbation du conseil municipal du 21 novembre 2014
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Etat des dépenses et des recettes 2014
- 5) Travaux route d'Hargnies
- 6) Voisins vigilants
- 7) CPIE Bocage de l'Avesnois
- 8) Indemnités enfants scolarisés à Bavay
- 9) Indemnités de conseil allouée aux comptables du Trésor public
- 10) POS /PLU/ PLU communautaire
- 11) Transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » au SIDEN SIAN
- 12) Fermeture de la mairie fin d'année 2014
- 13) Questions diverses

### **Etat des dépenses et des recettes 2014**

Le transfert de crédit du compte 6042 au compte 6470 pour un montant de 1800 € par décision modificative n°1 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal après délibération.

### **Travaux route d'Hargnies**

Les travaux route d'Hargnies sont en cours et se déroulent suivant le planning prévu.

### **Voisins vigilants**

Une réunion est prévue le 18 décembre 2014 avec le major et quelques maires des villages environnants pour relancer la participation citoyenne.

### **C.P.I.E Bocage de l'Avesnois**

Monsieur Cyrille DELVALLEE est venu présenter le C.P.I.E Bocage de l'Avesnois. Cette association domiciliée à Gussignies aide les collectivités locales à mettre en place les projets de développement durable (espaces verts, ateliers pour les habitants, transition énergétique...).

L'adhésion au centre de ressource du territoire de l'association s'effectue par une cotisation de 100 €/an par année civile.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'association C.P.I.E Bocage de l'Avesnois.

### **Indemnités des enfants scolarisés à Bavay**

Suite à la réunion à la Sous Préfecture d'Avesnes sur Helpe sur l'attribution d'une participation pour les enfants scolarisés à Bavay, cette indemnité fera l'objet d'une convention en 2015.

### **Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor public**

Le maire présente au conseil municipal les différents arrêtés et décret concernant les indemnités du receveur municipal.

- l'article 97 de la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

- le décret 82979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales.

- vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

- vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accorde l'indemnité de conseil au taux de 100%/an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame LECLERCQ Pascale, receveur municipal à Bavay.

### **P.O.S/P.L.U/P.L.U Communautaire**

Les P.O.S sont définitivement condamnés par la loi A.L.U.R. Les P.O.S qui n'auront pas été mis en forme de P.L.U d'ici le 31 décembre 2015 deviendront caducs à compter de cette date.

La commune d'Audignies choisira donc le P.L.U communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

### **Transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » au SIDEN SIAN**

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » au SIDEN SIAN.

NOREADE assurera désormais l'entretien des bornes incendie.

### **Fermeture de la mairie fin d'année 2014**

La mairie sera fermée du 25 décembre 2014 au samedi 3 janvier 2015 inclus.

### **Questions diverses**

- Extrait du compte rendu de la CCPM du 4 décembre 2014
  - ✓ Budget de la CCPM
    - Dépenses de fonctionnement 18 561 158, 66
    - Recettes de fonctionnement 18 561 158, 66
  - ✓ Création de 3 emplois pour le service droit des sols
  - ✓ Avenants aux marchés de collectes (ex CCB et ex CCQ)
  
- Le second weekend de juin est retenu pour une exposition au château.
  
- La confection des colis des aînés se fera le lundi 22 décembre 2014 à 10h00. distribution dans l'après midi.

Fin de séance : 22h00

Le Maire,  
Ch. DORLODOT